



Communiqué de presse  
Clapiers, le 30 décembre 2020

## DESSCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 596/2014, de l'article 2 du règlement délégué 2016/1052 et de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme a été soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 27 février 2020 dans les termes publiés dans le cadre de l'avis préalable paru au BALO du 22 janvier 2020 et qui présente les caractéristiques suivantes :

- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du nombre d'actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.  
La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 33 203 (soit 1,55 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 180 797 actions (soit 8,45 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 18 euros
- **Montant maximal du programme** : 3 846 600 euros
- **Modalités des rachats** : Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera.  
La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.
- **Objectifs** :
  - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action OSMOZIS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation,
  - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,



- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 27 février 2020 soit jusqu'au 26 août 2021.

## À PROPOS D'OSMOZIS

Spécialiste de la transformation numérique des campings et résidences de vacances en Europe, OSMOZIS propose aujourd'hui à ses clients des solutions complètes d'optimisation et de gestion dématérialisée de leur centre de vacances. En 15 ans, le Groupe a construit, acquis un parc installé, et possède près de 30 000 équipements WiFi/LoRaWan sur environ 2000 sites en Europe.

L'offre OSMOZIS est une solution complète de services connectés pour les espaces de vacances (accès Internet Haut Débit pour les vacanciers et services connectés professionnels pour aider les exploitants) construite sur la base de technologies innovantes dans l'Internet des Objets embarquant des technologies d'architecture brevetées en Europe. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8,0 M€ lors de l'exercice clos le 31 août 2020.

Plus d'informations sur [www.osmozis-bourse.com](http://www.osmozis-bourse.com)

### CONTACT INVESTISSEURS

OSMOZIS  
Gérard TREMBLAY  
Président-Directeur Général  
Tél. : 04 34 48 00 18  
[investisseurs@osmozis.com](mailto:investisseurs@osmozis.com)

ACTUS finance & communication  
Grégoire SAINT-MARC  
Relations Investisseurs  
Tél. : 01 53 67 36 94  
[osmozis@actus.fr](mailto:osmozis@actus.fr)

### CONTACTS PRESSE

La Toile des Medias  
David PILO & Sylwia RUS  
Relations Presse Métiers  
Tél. : 04 66 72 68 55 / 06 20 67 70 37  
[dpilo@latoiledesmedias.com](mailto:dpilo@latoiledesmedias.com) /  
[sylwia@latoiledesmedias.com](mailto:sylwia@latoiledesmedias.com)

ACTUS finance & communication  
Vivien FERRAN  
Relations Presse Financière  
Tél. : 01 53 67 36 34  
[vferran@actus.fr](mailto:vferran@actus.fr)